

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 473

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 60

Après le mot :

« efficacité »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« et de la bonne gestion énergétiques du logement et des appareils électriques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notice d'information qui accompagne la délivrance du chèque énergie devrait contenir le maximum d'informations mises à disposition des ménages pour mieux maîtriser leur consommation énergétique, comme des conseils en matière de gestion énergétique de leurs appareils électriques.